

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail : mairie.villerspol@orange.fr

COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 16 juillet 2024

Présent :

M. YZANIC Olivier, Maire, Mme GRAVELINE Anne, Mme MARTEL Christelle,
M. DESRUENNE Xavier, Mme HUART Valérie, Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme MOHAMED Pamela, M.
COLLINET Nicolas, M. BUISSÉ Thierry

Excusés :

M. LEULLIETTE Bernard (pouvoir donné à Mme GRAVELINE Anne)
M. DUCLAYE Éric (pouvoir donné à Mme MARTEL Christelle)

Absents :

Mme PAMART Véronique, M. OLLIVIER Sébastien, M. LOTTEAU Daniel, Mme BLARY Cindy

Deux citoyens sont venus assister à la séance de conseil municipal.

Après avoir signalé l'ouverture de la session et l'atteinte du quorum, Monsieur le Maire, YZANIC Olivier ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Mme BERTON Hélène-Catherine est nommée secrétaire de séance.

M le Maire procède à la lecture d'un discours en hommage à M. MASSON Jean :

« Comme je n'en ai pas eu la possibilité avant, je souhaite rendre tout l'hommage que mérite Jean, disparu le jeudi 04 juillet 2024.

Jean, mon compagnon de route dans les missions que vous nous aviez confiées à la tête du village. Jean était quelqu'un sur qui on pouvait compter, toujours partant quand il s'agissait de répondre à une urgence sur la commune. Il m'aidait à mettre le sel le soir ou le week-end, pendant les tempêtes, ou lors des accidents, toujours présent même quand il s'agissait de sortir une chouette la nuit de l'église. Il appuyait également les membres du conseil municipal dans les tâches qui sont les leurs. Pleinement investi dans le village, je dirais maintenant un peu trop, tant le vide est grand. Il gérait les employés municipaux, les espaces verts, les travaux de toutes natures, les entretiens, l'organisation des fêtes... Empathique et doté d'une grande ouverture d'esprit, il appréciait le contact avec la population qui lui rendait bien. Jean, issu du faubourg de Paris à Valenciennes est devenu un rural au fil du temps, amoureux de la nature et des fleurs.

Tout cela jusqu'à ce que cette tragique maladie s'en prenne à lui et ne le lâche plus. Son remplaçant, pendant la maladie, je mesure plus que quiconque tous les services qu'il a rendus.

Jean, là où tu es, je veux te remercier pour l'immense dévouement que tu as eu pour ton village. »

À l'issue de la lecture, M le Maire demande à l'assemblée d'effectuer une minute de silence.

1. Approbation du précédent compte-rendu ;

M. LEULLIETTE par le biais de Mme GRAVELINE souhaite faire une correction sur le point : **• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024** du compte-rendu du 15 avril 2024. Ce dernier relate : *« M. LEULLIETTE fait remarquer que les charges de fonctionnement augmentent, les dotations de l'état sont en baisse et qu'il n'y a pas lieu pour l'équilibre du budget à long terme de baisser les taux d'impôts. »*

Les votes sont répartis de la façon suivante :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

L'ensemble du conseil approuve le compte-rendu du précédent Conseil qui a eu lieu le 14 avril 2024.

2. Installation du nouveau conseiller municipal ;

M le Maire présente M. COLLINET Nicolas, issu de la liste majoritaire lors des élections en 2020. Étant suppléant à cette liste, il prend son poste de conseiller titulaire à compter de l'admission du poste vacant.

M. COLLINET prend la parole pour indiquer sa situation actuelle. S'en suit un tour de table rapide des conseillers présents.

3. Vote du nombre d'adjoints ;

M le Maire indique les modalités de l'article L2122-14 du CGCT : « *Lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.*

Toutefois, si le conseil se trouve dans l'un des cas prévus à l'article L2122-8, il est procédé aux élections nécessaires et le conseil municipal est convoqué pour procéder au remplacement qui a lieu dans la quinzaine qui suit. »

M le Maire indique son souhait de renommer un nouvel adjoint.

M. DESRUENNE demande un rappel des différentes délégations des adjoints. Mme GRAVELINE procède à l'énumération de chacune.

Le vote de 3 ou 4 adjoints est fait à bulletin secret, la répartition est la suivante :

3 adjoints : 0

4 adjoints : 10

Blanc : 0

M le Maire acte donc sur la nécessité du maintien de 4 adjoints au sein du Conseil municipal au vu des différentes délégations que M. MASSON avait en charge.

4. Vote du remplacement de l'adjoint décédé, par un nouvel adjoint ;

- Rang occupé

M le Maire explique qu'il appartient au conseil de décider du rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau : soit celui de 1^{er} adjoint, ou soit celui de quatrième adjoint. Si cette dernière est retenue, il propose que les adjoints en fonction remontent alors d'un rang dans l'ordre du tableau.

L'unanimité opte pour que le rang des adjoints soit remonté d'un rang.

Mme HUART Valérie prend place au conseil à 19h40.

- Nomination

M. le Maire détaille que seul un homme au sein du conseil peut être élu à cette fonction, afin de maintenir la parité obligatoire selon l'Article L2122-7-2 du CGCT : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants* ». Ce dernier indique que M. DUCLAYE a proposé sa candidature et demande à l'assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Le vote est procédé à bulletin secret pour l'unique candidat.

DUCLAYE Éric : 11

Blanc : 0

À l'issue du vote, Mme GRAVELINE est nommée 1^{ère} adjointe, M. LEULLIETTE 2nd, Mme MARTEL 3^{ème} et M. DUCLAYE 4^{ème}, s'en suit l'ordre du tableau initial.

M. DESRUENNE interpelle sur la rémunération de ces derniers. M le Maire indique que ce point sera abordé au prochain Conseil municipal ainsi que les délégations.

5. Présentation et vote sur la demande présentée par Mme DESBIENS, directrice, pour changer l'horaire de l'école ;

Mme GRAVELINE prend la parole pour présenter le cheminement des changements d'horaires qui ont été discutés depuis le premier conseil d'école en novembre dernier. Diverses propositions ont été faites puis rappelées au deuxième conseil d'école de février. Comme les représentants de parents d'élèves n'avaient pas consulté les parents et que la mairie n'avait pas encore étudié la faisabilité au niveau du périscolaire, la

décision a été repoussée pour être finalement votée le 1er juillet à l'occasion du dernier conseil d'école par la majorité de la façon suivante : 8h30 à 12h00 et 13h45 à 16h15.

Après ce vote, plusieurs parents ont contacté la mairie et / ou Mme la Directrice. Cette dernière a donc envoyé un sondage aux parents afin de connaître leur avis. Parmi les 66 familles qui ont répondu sur les 77, la majorité des réponses s'est avérée opposée au changement d'horaires pour la prochaine rentrée scolaire.

M le Maire ajoute que l'aspect pédagogique mis en avant par l'équipe enseignante n'est pas du ressort de la mairie et que les représentants des parents du conseil d'école n'ont pas informé l'ensemble des parents en vue du vote en conseil d'école.

Du point de vue de l'ensemble du conseil municipal, il aurait été judicieux de consulter les parents bien en amont de la fin de période scolaire pour pouvoir procéder au vote définitif sans inquiéter les familles, juste avant la période de vacances scolaires.

Les membres du conseil municipal présents mentionnent un coût supplémentaire concernant l'accueil périscolaire pour la mairie.

Pour procéder au vote du changement d'horaires, le conseil tient également compte des remarques émises par les familles ayant répondu au sondage :

- coûts supplémentaires engendrés pour certaines familles
- impact du réveil plus tôt des enfants
- plus longues journées
- risque éventuel de désinscriptions

M le Maire interroge donc l'assemblée : Est-ce que vous acceptez la mise en place des nouveaux horaires proposés et votés par le conseil d'école ?

Les votes sont répartis de la façon suivante :

POUR : 0

CONTRE : 10

ABSTENTION : 1

Le conseil municipal acte que les horaires restent inchangés pour l'année scolaire 2024-2025.

6. Modification du règlement garderie et des tarifs, en cas de changement d'horaire validé au point précédent ;

Aucun changement ne sera apporté pour le moment sur les horaires de garderie.

Mme GRAVELINE fait un point sur la pertinence du maintien du créneau complémentaire de 18h00 à 18h30. Elle présente le fonctionnement de quelques mairies des alentours qu'elle a consultées pour avoir des éléments de comparaison. L'ensemble du conseil valide le besoin de maintien du créneau.

M le Maire informe que les changements concernant les tarifs seront réalisés en décembre 2024 à l'occasion de la mise à niveau des autres tarifs communaux.

7. Point sur l'avancement des projets et des travaux ;

- Le pont du Tordoir

Une notification de subvention de l'été a été reçue, un montant de 32 000€ sera attribué pour un coût total de 85 000€.

- Suite aux travaux d'assainissement

L'enrobé a été effectué Chemin de Wult et Chemin du Gron. L'ensemble des nids de poules dans le village seront rebouchés très prochainement et dès que le temps s'y prêtera.

Une dernière tranche de travaux d'eau potable sera réalisée sur la rue Georges Ozaneaux, à partir de la rue René Cenez jusqu'à la Rue Pierard à compter d'octobre 2024. A la suite de cela l'intégralité de la rue Georges Ozaneaux (D73) sera refaite par le département courant année 2025.

- Eglise

Mme BERTON énonce le projet en cours avec INord, un appel d'offres d'un architecte sera fait pour connaître les priorités sur les travaux de l'église ainsi que les coûts engendrés via différentes entreprises en vue de constituer des dossiers pour prétendre à des aides financières.

M. DESRUENNE indique que le clocher est une priorité sur tout le reste.
L'objectif de début des travaux est 2025 pour permettre une fin en 2026.

- Micro-crèche

M le Maire évoque la demande d'une nouvelle structure dans la commune et propose de faire un groupe de travail.

8. Projet d'installation d'une friterie ;

M le Maire présente la candidature d'un habitant de Valenciennes pour s'installer de façon permanente, sur la Place de l'Abbé Lehut avec ouverture du mercredi au dimanche.

À la suite de remarques concernant l'aspect esthétique et environnemental vis-à-vis du stationnement quotidien, la gêne occasionnée pour les riverains et diverses propositions sur un autre emplacement.

M le Maire conclut que l'idée d'une installation fixe ne convient pas et suggérera au commerçant une installation mobile.

9. Questions diverses ;

Événement à venir :

- Hommage à l'Abbé Lehut : Samedi 07 septembre à 10h30

Temps de prières et temps historique en commémoration à l'Abbé Lehut

- Semaine bleue : jeudi 10 octobre de 14h à 20h

Thé dansant pour les plus de 60 ans à la salle des fêtes

- Pressées Avesnoises : 12 octobre de 8h à 16h

A l'étang, organisée avec le PNRA

- Octobre Rose

- Ducasse : autour du 11 novembre

Mme GRAVELINE indique que le marquage du cédez le passage à l'intersection entre les rues Georges Ozaneaux et René Cenez est encore bien visible et qu'il entraîne un risque pour les utilisateurs.

M. DESRUENNE propose qu'un panneau « Changement de priorité » soit apposé pour un mois puis par la suite un triangle de signalisation au sol.

M. DESRUENNE interpelle M. BUISSÉ sur l'organisation de la brocante, ce dernier indique que c'était une réussite.

Fin de séance à 22h.

Fait à Villers-Pol le 22 juillet 2024

M. le Marie,
Olivier YZANIC

